

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE TOGOLAISE

PROJET D'APPUI A L'EMPLOYABILITE ET A L'INSERTION DES JEUNES DANS LES SECTEURS PORTEURS (PAEIJ-SP)

AMI N° 006/20/MDBAJ/CAB/DEJ/PAEIJ-SP

Secteur : AGRICOLE
Don N° : 2100155030917 FAD
Projet N° : P-TG-IZ0-002

1. Le Gouvernement de la République Togolaise, représenté par le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de financer le coût du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de prestation de services d'un cabinet chargé de réaliser l'évaluation finale et la capitalisation des acquis du Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP).
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres :

Pour le volet évaluation du projet :

- ✓ Définir et faire valider la méthodologie d'évaluation et de capitalisation des acquis ;
- ✓ Elaborer les outils de travail et les faire valider ;
- ✓ Collecter les données secondaires existantes sur le projet et les analyser ;
- ✓ Mener des entretiens avec les acteurs clés des actions à évaluer ou des expériences à capitaliser ;
- ✓ Effectuer des visites de terrain pour compléter les informations ;
- ✓ Organiser par région des mini-ateliers de restitution des résultats de l'évaluation aux acteurs concernés ;
- ✓ Elaborer un rapport provisoire d'évaluation du projet ;
- ✓ Restituer en présence des acteurs et partenaires du projet les résultats de l'évaluation du projet ;
- ✓ Prendre en compte les observations pour finaliser le rapport d'évaluation.

Pour le volet Capitalisation des acquis :

- ✓ Elaborer des supports d'enquête et de collecte des données ;
- ✓ Elaborer une programmation de conduite de l'étude ;
- ✓ Décrire le cadre conceptuel du projet ;
- ✓ Organiser un atelier de validation des acquis à capitaliser et d'identification des supports de capitalisation et des moyens de diffusion ;
- ✓ Identifier les parties prenantes de la mise en œuvre des actions à capitaliser ;
- ✓ Clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes ;
- ✓ Présenter la stratégie et les instruments de mise en œuvre de l'action ;
- ✓ Au regard des résultats attendus de l'action, faire l'analyse de la pertinence des acteurs en présence et de la définition de leurs rôles et responsabilités ;

- ✓ Apprécier pour l'action, le mécanisme d'intervention du projet du point de vue de sa pertinence, son efficacité, son efficience ainsi que ses perspectives d'évolution ;
- ✓ Apprécier les réalisations / acquis ainsi que les échecs ;
- ✓ Tirer les principaux enseignements de la mise en œuvre de l'action ;
- ✓ Valoriser les enseignements tirés pour une meilleure optimisation des performances des actions à venir ;
- ✓ Organiser par région des mini-ateliers de restitution des résultats de capitalisation des acquis aux acteurs concernés ;
- ✓ Elaborer un rapport provisoire de capitalisation des acquis du projet ;
- ✓ Restituer en présence des acteurs et partenaires du projet les résultats de la capitalisation des acquis ;
- ✓ Prendre en compte les observations pour finaliser le rapport de capitalisation.

Le démarrage de la mission est prévu pour septembre 2020 pour une durée maximale de soixante (60) jours étalés sur trois (3) mois.

3. La Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, à travers l'Unité de Gestion du Projet PAEIJ-SP, invite par la présente, les consultants (cabinets) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la **Banque Africaine de Développement, édition Mai 2008, révisées en Juillet 2012** qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de le retenir pour la suite du processus.
5. Les Consultants (cabinets) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux de **7h00 à 17h00 (heures locales)**.
6. Les expressions d'intérêts devront être déposées à l'adresse, mentionnée ci-dessous au plus tard **le 07 avril 2020 à 10 heures 00 min**, heure locale et porter expressément la mention :

« MANIFESTATION D'INTERETS RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET POUR L'EVALUATION FINALE ET LA CAPITALISATION DES ACQUIS DU PAEIJ-SP »

Adresse :

A L'attention de Monsieur le Responsable des marchés publics du
Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, Villa N° 37 de la Cité
OUA, porte n° 032, BP. 1299 Lomé, Téléphone : 22 61 07 40 / 22 21 17 05,
Email : paeijsptogo@gmail.com

Yawotse VOVOR